

Communiqué de presse

Aujourd'hui le 27 Décembre 2011, une réunion a été tenue au siège du Ministère de la Santé au sujet du dossier des implants mammaires sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et à laquelle pris part : le Président de l'Ordre National des Médecins, le Président et les membres de la Société Marocaine de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique(SMCPRE), les directeurs centraux au ministère de la santé et les responsables du Centre Marocain de Pharmacovigilance.

Les prothèses mammaires siliconées, commercialisées depuis 2001 par la société Poly Implant Prothèses (PIP), en liquidation judiciaire depuis Mars 2010, font l'objet de l'actualité médico-scientifique à travers le monde du fait notamment de l'augmentation du nombre de fissures et ruptures liées à un problème de matériel défectueux, et de controverse pour leur liens éventuels avec l'apparition de cancer, mais non encore prouvés.

Il ressort de la réunion du Ministère de la Santé que :

La marque de prothèses PIP ne fait pas partie des prothèses mammaires ayant le certificat d'enregistrement au Maroc, La SMCPRE confirme la non utilisation de cette marque de prothèse par les membres de cette société. Par ailleurs, le Maroc n'a jamais été cité comme pays importateur de ce type de prothèses.

Certaines femmes marocaines pourraient avoir eu recours à une chirurgie réparatrice ou esthétique à l'étranger et que cette marque d'implant aurait pu être utilisée. Dans ce cas il leur est conseillé de consulter leurs médecins traitants pour un suivi approprié. Les membres de la SMCPRE sont disposés dans le cadre de tout suivi de personnes porteuses d'implants à assurer la première charge médicale qui convient.

Il faut également signaler que, dans le cadre du dépistage précoce du cancer du sein, les femmes porteuses de prothèse mammaire sont tenues au même titre que les autres femmes, à une surveillance clinique et mammographique régulières.

Le Centre National de Pharmacovigilance du Ministère de la Santé dont le rôle est la surveillance des effets indésirables de tous les produits de santé y compris ceux liés à l'utilisation des prothèses, est à la disposition des professionnels et de la population. Le Ministère invite donc tous les professionnels de santé à disposer d'une traçabilité de tout dispositif médical utilisé et à déclarer au centre Marocain de Pharmacovigilance les cas d'effets indésirables observés. Les patients peuvent également contacter le centre par téléphone 24 heure sur 24 au numéro suivant 0 801 000 180.